

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DE LA BOISSIÈRE

Le seize novembre deux mil vingt-et-un à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre TESSIER, Maire de LA BOISSIERE.

Étaient présents : Mrs. Jean-Pierre TESSIER, Kévin GUILLAUDEUX, Arnaud VALLIER, Lénéïc GASNIER, Mmes Florence CHAZÉ, Anne-Marie LANDAIS, Aurélie PORCHER, Aurore VEILLARD.

Etaient absents(es) excusés(es) : Mr Pierre CHAZÉ, Mme Corine GANNE

Convocation des membres : 8 novembre 2021

Affichée le 8 novembre 2021

Mme Florence CHAZÉ a été élue secrétaire.

1) Demande de subvention au titre de la DETR 2022 (dotation d'équipements des Territoires ruraux) pour le projet de réfection de l'éclairage public sur supports existants avec économie d'énergie - D037-2021

Le conseil municipal a décidé d'engager un projet de réfection de l'éclairage public sur supports existants. Le montant estimatif total de cette opération porte à : 16 065.00 € HT.

Plan de financement

Dépenses		Recettes	
<u>Devis estimatif</u> - réfection éclairage public	16 065.00 € HT	DETR (30 % des travaux ht)	4 819.50 €
		Autofinancement	11 245.50 €
TOTAL	16 065.00 € HT	TOTAL	16 065.00 € HT

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de solliciter une subvention au titre de la DETR 2022 (dotation d'équipement des territoires ruraux) en vue de réaliser ces travaux

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- Sollicite ladite subvention au titre de la DETR 2022 (dotation d'équipement des territoires ruraux) à hauteur de 30 % du montant des travaux estimés à 16 065.00 € ht, soit une subvention de 4 819.50€.
- Précise que les travaux ne débiteront pas sans les accords des demandes de subvention.
- Autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

2) Information diverse

a) Prochaine réunion de conseil municipal à fixer : 14 décembre 2021 à 19 h 30